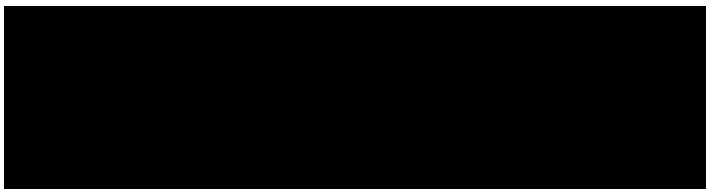
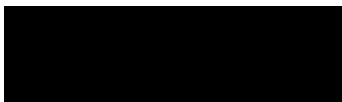


PAR COURRIEL

Québec, le 22 mars 2024



**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2023-2024.487**



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 1<sup>er</sup> février dernier, visant à obtenir des informations concernant le nombre de demandes d'enquêtes en lien avec une situation de maltraitance qui ont été déposées par les centres intégrés de santé et de services sociaux et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux de la Direction de l'inspection et des enquêtes (DIE) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) depuis la mise à jour de la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînées et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité en 2022.

De plus, vous désirez connaître le nombre de plaintes qui ont été transmises au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) à la suite d'une enquête réalisée par la DIE du MSSS ainsi que les données ventilées par régions administratives.

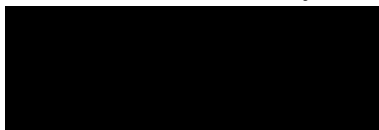
Vous trouverez ci-joint les renseignements répondant à la première partie de votre demande. Par ailleurs, aucune plainte n'a été transmise au DPCP à la suite d'une enquête réalisée par la DIE du MSSS.

... 2

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



Dominique Breton

p. j. 2

N/Réf. : 24-IO-00004-28